



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur
Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre d'études Internationales sur la Romanité (CEIR)
Sous tutelle des établissements et
organismes :

Université de La Rochelle

Décembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre d'études Internationales sur la Romanité (CEIR)
sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de La Rochelle

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Décembre 2010



Unité

Nom de l'unité : Centre d'études internationales sur la romanité

Label demandé : Equipe d'accueil

N° si renouvellement : EA 4227

Nom du directeur : M. Jacques BOUINEAU

Membres du comité d'experts

Président :

M. Michel HUMBERT, Université Paris 2

Experts :

Mme Florence CHALTIEL, I.E.P. Grenoble

Mme Sophie DEMARE-LAFONT, Université Paris 2 représentant le CNU

Mme Christine HUGON, Université Montpellier 1

Mme Hélène TIGROUDJA, Université d'Artois

Mme Geneviève KOUBY, Université Paris 8

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. David DEROUSSIN

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Francis ALLARD, Vice-Président à la recherche, Université La Rochelle



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite a eu lieu le 18 novembre 2010, de 9h à 10h 30. Les entretiens se sont déroulés conformément au programme, en la présence du Directeur et des membres de l'unité. Après un échange de vue au cours duquel les membres de l'unité ont répondu avec précision et franchise aux diverses questions posées par le comité d'expert, le comité s'est entretenu, dans un face à face particulier, avec les doctorants rattachés à l'unité.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le Centre d'études internationales sur la romanité a été créé par son directeur actuel. Il fédère des recherches sur la notion de romanité, entendue comme référence à une culture commune : la culture méditerranéenne, qui a trouvé dans l'empire romain un relais important, mais qui ne se réduit pas pour autant à Rome seulement. Il s'agit donc d'étudier à la fois la formation des modèles juridiques, sociaux et politiques qui ont fait Rome, mais aussi les créations du même ordre (juridico-politique) issues de ces modèles et qui ont essaimé aussi bien dans le Nord que le Sud. Rome est donc saisie à la fois comme point d'aboutissement (ce qui explique les recherches conduites sur les périodes antérieures ou d'autres aires géographiques) et comme point de départ.

Le Centre d'études internationales sur la romanité est situé dans les locaux de la Faculté de droit de La Rochelle, 5 rue François de Vaux de Foletier, 17024 La Rochelle.

- Equipe de Direction :

- Directeur du centre : M. Jaques BOUINEAU.



- Effectifs de l'unité :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	4	4
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	10	7
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0, 33	0, 18
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	0, 13 (CDD de 12 mois)
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	6	6
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	4	4

2 • Appréciation sur l'unité

Par-delà l'apport considérable de Rome à la romanité, les travaux du Centre d'études internationales sur la romanité poursuivent un objectif aussi ambitieux que louable : favoriser un dialogue Nord-Sud autour de cette notion originale en mettant en évidence le passé commun auquel s'alimentent les cultures du Nord de la Méditerranée comme celles du Sud.

- Avis global sur l'unité :

Quoique de taille limitée, le Centre d'études internationales sur la romanité fait preuve d'un incontestable dynamisme, dû en grande partie à son directeur et à l'adhésion des membres de l'unité aux projets proposés. Son activité scientifique peut être jugée très satisfaisante (bon niveau d'activité de publications, de colloques et d'échanges internationaux), surtout si on la ramène à l'absence presque totale de moyens administratifs.

- Points forts et opportunités :

L'unité est forte de sa visibilité et de sa cohérence, qui résultent du choix d'un thème de recherches unique, quoique décliné de manière diverse (chronologiquement et géographiquement) : la romanité. Plus précisément, elle dispose de quatre principaux atouts :

- c'est une équipe de chercheurs jeunes et dynamiques ;
- Elle affiche une volonté nette de renforcer la coopération internationale, mais essentiellement par des relations bilatérales ;
- Elle accueille des recherches individuelles solides et reconnues ;
- Elle a un bon rayonnement scientifique, notamment du fait de nombreux colloques internationaux, de la création d'une association (Méditerranée) et d'une revue publiée chez L'Harmattan.



- **Points à améliorer et risques :**

L'élargissement trop grand des axes de recherches du Centre d'études internationales sur la romanité, notamment à des aires géographiques assez lointaines, s'il peut se justifier par un souci de renouvellement légitime de l'horizon et des problématiques de recherches, peut entraîner une dispersion dans le choix et la poursuite de ses activités préjudiciable à la cohérence de l'objet général qu'il s'est donné.

La cohérence maintenue jusque-là doit être confortée et ne pas être mise à mal par l'ouverture de pistes de recherches trop éloignées du cœur de cible (la romanité) de cette unité, même si elles peuvent paraître attrayantes.

- **Recommandations :**

D'une part, il serait sans doute utile de recentrer les activités du Centre d'études internationales sur la romanité sur quelques axes plus rigoureusement définis (notamment sur la plan géographique) et de mettre en place une politique de financement permettant d'alléger certains des membres de l'équipe de tâches lourdes qui ne relèvent pas stricto sensu des obligations imposées par le statut d'enseignant-chercheur (tâches de secrétariat, d'édition...).

D'autre part, l'unité aurait beaucoup à gagner à la mise en place d'une fédération de recherches en Histoire du droit avec les structures existant à Limoges et Poitiers, à laquelle elle a donc intérêt à travailler.

Compte tenu du nombre limité d'enseignants-chercheurs qu'elle regroupe, l'unité devra veiller à la cohérence des recrutements à venir avec sa thématique générale.

- **Données de production :**

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	4
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1 / (N1+N2)]$	100 %
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	1
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	0

3 • **Appréciations détaillées :**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

- **La pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :**

Dans le paysage français de la recherche en histoire du droit, le Centre d'études internationales sur la romanité constitue un cas exemplaire d'ouverture, tant par le choix des thématiques retenues que par les contacts transversaux qu'elles permettent. Il contribue à rajeunir l'image du legs de Rome (sa civilisation - les concepts qu'elle véhicule - et spécialement son droit) et à renouveler, sur le plan de l'histoire du droit et des institutions, l'étude de l'Antiquité dans son rapport avec la Modernité. Cependant, si les recherches sont originales, elles peuvent sembler manquer parfois de cohérence sur le long terme (ainsi d'un colloque prévu sur le son et le pouvoir qui, s'il répond aux



curiosités d'un des membres de l'équipe, s'insère difficilement dans la perspective générale de l'unité). Il n'en demeure pas moins que les résultats des recherches entreprises au sein de l'unité sont assurés d'un rayonnement certain grâce, notamment, à la collection Méditerranées fondée par ses soins aux éditions L'Harmattan (5 numéros parus depuis 2006 : La famille, Enfant et romanité, Personne et res publica -2 numéros-, Pouvoir civil et pouvoir religieux, entre conjonction et opposition).

– **La quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :**

Les publications sont en nombre considérable et révèlent une activité soutenue ainsi qu'une forte implication des membres de l'unité dans la participation à des colloques, tant dans leur université d'appartenance qu'en France ou à l'étranger, en dépit de moyens humains et financiers fort limités.

On remarquera l'absence de soutenance de thèse, qui s'explique par le fait que la Faculté de droit de La Rochelle ne propose pas, dans son offre de formation, de Master 2 en Histoire du droit, même si le projet fait mention de six thèses en cours.

– **La qualité et pérennité des relations contractuelles**

Le Centre d'études internationales sur la romanité s'est lancé dans une politique d'association avec d'autres équipes, françaises et étrangères. D'une part, il est associé, avec les centres d'histoire du droit et des idées politiques de Lyon 3 et de Toulouse 1, au Réseau européen de laboratoires en histoire des idées et des institutions politiques (RELHIIP) piloté par le Centre de recherches en histoire des idées politiques de l'Université d'Aix-Marseille 3. A ce titre, certains de ses membres participent aux colloques thématiques organisés dans le cadre de ce réseau et systématiquement publiés, tandis que l'unité bénéficie de la part de l'établissement porteur (Aix-Marseille 3) de quelques subsides. D'autre part, il participe à la Sezione di Roma 'Giorgio La Pira' de l'Institut de Théorie et Technique d'information sur le Droit (Sezione di Roma dell'ITTIG), mis en place avec le soutien du Conseil national italien de la recherche (Consiglio Nazionale delle Ricerche).

• **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

La Rochelle offre difficilement les possibilités d'un vaste rayonnement, ce qui explique aussi le faible nombre de doctorants que l'équipe est en mesure d'attirer à elle, n'étant pas elle-même adossée à un Master 2. De ce point de vue, le regroupement sous la forme d'un PRES, qui s'est déjà réalisé au niveau de l'Ecole doctorale, avec les collègues historiens du droit des Universités de Poitiers et Limoges, paraît non seulement souhaitable, mais inévitable. Quant à son intégration dans son environnement local, le Centre d'études internationales sur la romanité ne semble pas connaître de difficultés particulières, même si ses éventuelles relations avec les autres équipes du site ne débouchent pas sur des partenariats précis. L'implantation locale/régionale ne pourra se renforcer qu'à l'aide d'associations ou fusions (par échange d'étudiants au sein de masters communs). Par ailleurs, le bilan présenté ne fait pas état de recherches financées par contrat, réponse à appels d'offre (ANR...).

Malgré ces difficultés, l'unité a mené à terme des colloques à retombées au moins locales (sur Les gens de mer par exemple). Surtout, des contacts avec l'Italie, le Canada, l'Egypte, l'Allemagne, la Bulgarie et la Grèce, notamment à travers l'association Méditerranées pilotée par l'unité, ont été noués. Même s'il s'agit souvent de relations personnelles plus qu'institutionnelles, ces contacts ont débouché sur la mise en place de cycles de conférences qui sont l'occasion d'inviter des personnalités étrangères de renom et sur l'organisation de colloques internationaux, y compris à l'étranger (colloque Personne et res publica de Montréal, 27 et 28 avril 2007 ; colloque Laïcité de Bari, 4 et 5 nov. 2010), dont l'unité s'est habilement arrangée pour partager le coût avec les universités d'accueil.

– **la participation à des programmes internationaux ou nationaux, l'existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers,**

En vertu de l'accord conclu avec la Sezione di Roma 'Giorgio La Pira' de l'Istituto di Teoria e Tecniche dell'Informazione Giuridica du Conseil national italien de la recherche, plusieurs collègues italiens viennent prononcer des conférences dans le cadre des activités de l'unité. C'est aussi en application de cet accord que se réalise, en



novembre 2010, le prochain colloque de l'unité à Bari. Par ailleurs, à l'initiative du directeur de l'unité, un accord bilatéral Erasmus a été conclu le 7 décembre 2007 entre les universités de La Rochelle et Pablo de Olavide de Séville, qui permet un échange d'enseignements entre enseignants des deux universités, lesquels sont dispensés dans la langue du pays d'accueil.

- la valorisation des recherches, et les relations socio-économiques ou culturelles

La valorisation des recherches conduites au sein de l'unité s'opère par la publication, par les éditions L'Harmattan, de la collection Méditerranées, qui sert à la diffusion des actes des colloques organisés en France ou à l'étranger, d'une part, et, d'autre part, par le canal de l'association Méditerranées, fondée en 1991 et présidée par le directeur du Centre d'études internationales sur la romanité.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :**

- la pertinence de l'organisation de l'unité, la qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe,

Petite structure par le nombre de ses membres, le Centre d'études internationales sur la romanité n'est naturellement pas doté de statuts particuliers, ce qui n'empêche pas un fonctionnement harmonieux et dynamique sous l'impulsion de son directeur. Ses membres se réunissent formellement une fois par an au moins, davantage si le besoin s'en fait sentir, et la proximité de ses membres permet évidemment que les problématiques de recherche ou les questions pratiques soient efficacement discutées sans qu'il semble nécessaire que soient mises en place des structures plus formelles et contraignantes. La faiblesse numérique de l'unité, liée à la bonne entente régnant entre ses membres (doctorants inclus), a conduit de manière assez évidente à une organisation légère, l'audition ayant permis de constater que les questions importantes liées à la vie de l'unité ou aux choix des thématiques de recherche faisaient régulièrement l'objet de discussions réelles.

- la pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques

Les initiatives prises en vue de dynamiser la vie et le fonctionnement de l'unité sont nombreuses, qu'elles se situent au plan des doctorants (assurer leur intégration dans l'unité : prise en charge par les enseignants-chercheurs et par les doctorants plus avancés, prise en charge de frais divers, même si l'association aux projets de recherches pourrait être davantage poussée) ou que l'animation scientifique résulte de l'organisation de conférences invitées ou de colloques organisés de manière régulière par l'unité. On notera également la politique d'incitation à la soutenance de HDR, dont le bilan présenté par l'unité fait la preuve, toutes proportions gardées (compte tenu du nombre d'enseignants-chercheurs de l'unité), ainsi que la volonté de choisir des sujets de thèse en relation directe, le plus souvent, avec la thématique générale de l'unité.

- Implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région

Les membres du Centre d'études internationales sur la romanité paraissent impliqués, au niveau de leur université de rattachement, dans les questions d'enseignement, ce qui se traduit pour certains d'entre eux par une charge de cours dans divers Master 2 juridiques de l'Université. Il ne semble pas cependant que les autres sections (droit public et droit privé) leur fassent la place qu'ils appellent de leurs vœux dans la mesure où les années qui viennent de s'écouler ont vu la suppression de certains cours d'Histoire du droit en relation directe avec les thématiques de l'unité, tandis que les propositions de créations d'enseignements faites par l'unité n'ont pas abouti. S'agissant de l'implication de l'unité dans la structuration de la recherche dans la région, elle reste pour l'heure assez limitée mais pourrait se développer si la structure fédérative envisagée avec l'Institut d'histoire du droit de Poitiers et les historiens du droit de Limoges, qui devrait s'adosser à un Master 2 Histoire du droit commun à ces trois universités, voyait le jour.



- **Appréciation sur le projet :**

A l'heure de l'élargissement européen, il n'est sans doute pas inutile non seulement d'étudier l'influence du droit romain sur les droits occidentaux, mais aussi de mettre en perspective les fondements et les modes de transmission de la culture juridique romaine au nord comme au sud de la Méditerranée, à travers des phénomènes complexes d'interactions, transferts et acculturations, auxquels le CEIR donne le nom de romanité.

- **l'existence, la pertinence et la faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme**

Du fait de la spécialisation assez forte de certains membres de l'unité, l'adhésion à un thème de recherches commun et précis soulève inévitablement des difficultés : entre l'étude de l'Égypte pharaonique, celle des gens de mer aux XVIIe et XVIIIe siècles et l'analyse de l'impact du modèle antique (romain) dans l'Europe moderne, les points de convergences paraissent en effet limités. Jusqu'alors cependant, le risque de dispersion qu'une telle situation peut engendrer a été contenu par le fait que, sous l'impulsion de son directeur, l'unité a su dégager une problématique (Romanité et Méditerranée) suffisamment originale (unique en France) et réceptive pour accueillir la diversité des travaux et des approches ; diversité qui fait, aussi, la richesse de cette unité. Il a donc paru aux membres du comité que cette unité méritait d'être encouragée dans la voie audacieuse qu'elles s'est choisie et de recevoir, en conséquence, les moyens humains (recrutement d'enseignants-chercheurs) et administratifs indispensables à son fonctionnement.

- **l'existence et la pertinence d'une politique d'affectation des moyens**

Si les moyens administratifs sont assez limités, les moyens financiers paraissent suffire de moins en moins : alors que les bilans comptables fournis dans le dossier montrent que la totalité des crédits ouverts n'était pas nécessairement employée en 2006 ou 2007, tel n'est plus le cas à partir de 2008, date à laquelle, semble-t-il, les crédits récurrents de l'unité ont subi une certaine érosion.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
CEIR	A	A	A+	A	A

- C1 Qualité scientifique et production
- C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement
- C3 Gouvernance et vie du laboratoire
- C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques
(État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux
- SHS3 Espace, environnement et sociétés
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures
- SHS6 Mondes anciens et contemporains